



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022, n° 88/2022, n°9/2023 et 36/2023 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*),

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour l'école des Arts de Haute-Saintonge :

- Une convention de partenariat avec la ville de Saint Palais sur Mer, pour un moment de rencontre des établissements d'enseignements artistiques publics de la Charente Maritime autour de leurs pratiques collectives avec une série de concerts sur la journée du 05 avril 2025. Le partenaire s'engage, à titre de participation, à verser à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge la somme de 150€.

Fait à Jonzac,

Le

**10 FEV. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex